

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 novembre 2024



Date de Convocation 08/11/2024 L'an deux mille vingt quatre
Le mardi 19 novembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal,
Date d'affichage 08/11/2024 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
Etaient présents : Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS -Ludovic
FLEURY, adjoints - Nathalie ALMEIDA – Renaud FAVIER - Marie-José
BOURILLON

En exercice 10
Présents 07 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09 Absents : T.DAVID (Pouvoir à N.THEBAULT) – JP.SPENNEL
(Pouvoir à B.KARPOFF) - David CASSAND

Mme Caroline DUBOIS a été élue secrétaire

En préambule, Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Ecole : le conseil d'école s'est réuni le 12 novembre dernier. La classe de CE1-CE2 regroupe 27 élèves avec 3 enfants nécessitant d'être accompagnés par une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap). La démarche est en cours auprès de l'Etat pour le remboursement des frais AESH sur le temps périscolaire. L'inspectrice de notre circonscription a informé de la fermeture de classes rurales mais notre regroupement n'est pas concerné. D'autre part, les élèves de la classe ont participé en Mairie au vote de leur repas de Noël.
- Transport scolaire : Mme le Maire rappelle que la commune rembourse à 100 % les frais d'inscription au car pour les primaires et à 50 % pour les collégiens et lycéens.
- Cantine : les repas ont été revus par une diététicienne. Après un repas test, Mme le Maire est satisfaite de la qualité du repas servi aux enfants. Elle propose de réfléchir à l'organisation prochaine d'un repas intergénérationnel.
- Garderie : le nombre d'enfants accueillis est important. Une réflexion est en cours pour le recrutement d'une intervenante supplémentaire sur certains créneaux horaires. Autre piste envisagée, la modification des modalités d'accueil ou bien une augmentation du tarif horaire.
- Cérémonie du 11 novembre : remerciements aux personnes présentes lors de la cérémonie et remerciements au traiteur pour le repas des anciens.
- Fibre optique : Mme le Maire informe que des travaux seront réalisés d'ici la fin d'année ou début d'année prochaine pour le raccordement de la Rapée à la fibre optique. Un courrier sera adressé aux riverains propriétaires des bois environnants pour bien entretenir les arbres le long de la voie publique où traversera la fibre en aérien. Mme le Maire rappelle la fin prochaine du réseau cuivre.
- Entretien, Elagage : un courrier sera fait aux propriétaires dont les haies ou arbres empiètent sur le domaine public.
- Compétence eau : le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité prévue pour 2026 serait reportée à ce jour.
- Service civique : un jeune a été recruté pour l'épicerie Epicure qui devrait ouvrir dans les prochains jours.
- CCAS : Mme le Maire remercie les vestiaires de la vallée de l'Epte pour le don de 500 €.
- Electricité : un transformateur a été installé rue Grande pour l'alimentation du hangar agricole. D'autre part, les horloges de l'éclairage public au Coudray et au centre bourg ont été remplacées malgré leur changement récent en 2015. La STPEE doit réaliser le remplacement des ampoules HS et refaire une vérification générale du réseau. Mme le Maire informe que lors de la réunion

cantonale avec le SIEGE, le projet de remplacement des anciennes ampoules par du LED n'a pas été retenu, l'effacement des fils nus étant prioritaire sur le territoire.

-Recensement de la population : il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Un agent recenseur passera dans chaque foyer.

-Fêtes de Noël : 70 colis ont été commandés, ils seront distribués le samedi 7 décembre en fin de matinée à la salle des fêtes. Pour les enfants, les cadeaux seront remis à l'occasion du marché de Noël le vendredi 6 décembre à la ferme des Gruchets. Un goûter sera offert par le CCAS et possibilité de restauration sur place (huitres, raclette...)

-Chorale de Noël de l'école : le 17 décembre à 18h30 à la ferme des Gruchets.

-Inauguration de la brigade de Gendarmerie de Gisors : vendredi 22 novembre à 15h

-SYGOM : Mme le Maire rappelle que les communes ont l'obligation de proposer une solution de compostage des déchets. Le SYGOM propose aux particuliers l'achat d'un composteur plastique de 400 L pour 15 € et la mise en place sur la commune de composteurs partagés. D'autre part, la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif se fera le mercredi une fois tous les 15 jours à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour les résidences secondaires, le SYGOM propose un point de regroupement de bacs avec une clé d'accès personnalisée ; en contrepartie ils n'auront plus de bacs individuels. Un sondage sera réalisé auprès des résidents secondaires.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Mme Karpoff s'interroge sur le fait que le feu d'artifice n'ait pas eu lieu. Le fournisseur n'était pas disponible à la date souhaitée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA CdC du VEXIN NORMAND:

Mme le Maire présente le rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes du Vexin Normand.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES:

A la suite du sinistre survenu le 23 mai 2024 sur le candélabre du pont de Saint-Paër, un devis a été établi pour son remplacement et transmis à notre assureur.

Après étude du rapport d'expertise, notre assurance nous rembourse la totalité du préjudice d'un montant de 5 981 € qui fera l'objet de 3 versements distincts ;

Le conseil municipal accepte :

- le remboursement d'une première indemnité de **3 985,80 €**, une deuxième indemnité de **1 196,20 €**, et la franchise de **889 €**.

REVERSEMENT DE LA PRIME "SAC A DOS" AU VOLONTAIRE TERRITORIAL ADMINISTRATIF (Esther):

Mme le Maire rappelle que l'Etat a versé une subvention de 15 000 € pour participer au financement d'un volontaire territorial administratif. Un budget supplémentaire de 5 000 € a été versé à la commune nommé "prime sac à dos" qui doit être attribuée au VTA pour l'aider à s'héberger et pour sa mobilité. Le conseil municipal décide de reverser, l'intégralité de cette prime à Esther Cotelle.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

Mme le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Un agent recenseur a été recruté pour cette période et le conseil municipal décide de le rémunérer 1000 € brut (financé en partie par une dotation de l'Etat), d'un bon d'essence et d'une prime en fonction de la bonne réalisation du recensement.

PROPOSITION DE KONICA MINOLTA :

Notre fournisseur de photocopieurs propose de remplacer les copieurs actuels de la Mairie et de l'école avec un nouveau contrat de maintenance permettant une économie de 145 € par trimestre. Le conseil municipal accepte cette nouvelle proposition.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PREVOYANCE-MAINTIEN DE SALAIRE :

Mme le Maire rappelle l'obligation au 1er Janvier 2025 de participer à l'assurance prévoyance maintien de salaire lorsqu'un agent y souscrit. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 7 € par mois et par agent.

ECOLE : le projet « PAPILLONS »

Mme le Maire présente l'association « LES PAPILLONS ». Cette association propose la mise à disposition d'une boîte aux lettres (150 €) pour aider les enfants à libérer leur parole lorsqu'ils subissent de la maltraitance ou du harcèlement. Leur devise est « si tu ne peux le dire, écris-le ». Mme le Maire présente la procédure de traitement des courriers déposés selon le cas. Le conseil municipal accepte cette proposition et Mme le Maire propose de réfléchir à l'emplacement de son installation.

MANIFESTATIONS :

- les étoiles de l'Europe : Mme le Maire informe que le projet Beebar est nominé aux étoiles de l'Europe dans la catégorie « Territoires » et « coup de cœur du public » et qu'elle sera présente avec Esther le jeudi 21 novembre à Caen
- Visite du Sous-Préfet prévue le jeudi 5 décembre à 14h30. Mme le Maire contactera son secrétariat pour décaler si possible au mardi 3 décembre entre 14h et 16h
- Concert du festival du Vexin : Mme le Maire a contacté l'organisateur Dimitri Saroglu pour inscrire la commune dans le programme 2025. Plusieurs dates proposées et en priorité le dimanche 14 septembre.
- Soirée théâtre le 5 avril à la salle des Fêtes avec la Compagnie du silence.

QUESTIONS DIVERSES :

- M.Favier demande la possibilité d'installer un miroir à la sortie des Maunys suite à un trafic plus dense. Mme le Maire l'autorise à le mettre en place sans prise en charge financière par la commune (sortie privée)
- M.Fleury informe que des ronces rentrent sous la porte de la chapelle de Sainte Austreberte et demande le balisage du chemin. L'information sera transmise à Xavier pour y remédier.
- Entretien communal : des devis ont été demandés pour l'entretien à différents endroits de la commune. Mme le Maire informera le conseil dès leur réception.

La séance est levée à 22h10